

Création de partenariats pour améliorer les estimations sur la mortalité maternelle

Chaque année, plus de 500 000 femmes meurent de causes liées à une grossesse, et beaucoup d'autres souffrent toute leur vie de complications d'ordre médical. La réduction de la mortalité maternelle est l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le développement, mais la réalisation de cet objectif est aussi l'une des plus délicates à suivre en raison des difficultés rencontrées dans l'évaluation de la mortalité maternelle. Dans certains cas, l'évaluation est compliquée par le manque de données; il arrive souvent que les morts maternelles ne soient pas enregistrées dans des pays qui ne disposent pas d'un enregistrement fiable des naissances et des décès, ou lorsque la cause du décès indiquée est mal répertoriée ou erronée. Même dans les pays disposant d'un système d'enregistrement de l'état civil

éprouvé, les morts maternelles sont souvent mal répertoriées ou attribuées à d'autres causes – notamment si on ignore que la personne était enceinte ou si son état n'avait pas été constaté administrativement.

L'UNICEF coopère avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) afin d'améliorer les données de base de l'information sur la mortalité maternelle. À partir d'une collaboration interorganisationnelle de plus de dix ans, l'UNICEF, l'OMS et l'UNFPA ont mis en commun leurs connaissances afin d'expérimenter une nouvelle estimation du nombre de femmes qui meurent de causes liées à la grossesse ou aggravées par elle. La méthodologie élaborée pour ce projet permettra de corriger les

écarts entre les données existantes et d'obtenir des estimations pour des pays qui ne disposent pas actuellement de données.

Le travail collectif de ce groupe va également améliorer la collecte des données et leur diffusion. Il va permettre en effet de rassembler et d'étudier les difficultés des pays pour parvenir à une large acceptation des estimations définitives de mortalité maternelle, d'obtenir de la part des pays et des bureaux régionaux les données nationales les plus récentes et d'organiser des consultations interrégionales en vue de débattre des questions statistiques sous-jacentes.

Voir Références, page 88.